

Compte rendu de la séance du 14 décembre 2017

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 14 décembre 2017

Date de la convocation: 08/12/2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Edith LANDOIS

Représentés: Odette PEYRONNENC par Daniel BOUDOT, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT par Sandrine RIVIERE

Excusés: Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Absents: -

Secrétaire de séance: Sandrine RIVIERE

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 novembre 2017
- Proposition d'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour

- Délibérations :

- 1- Modification du montant estimatif des travaux pour le projet de réhabilitation du logement communal
- 2- Choix de l'architecte pour le projet de réhabilitation du logement communal
- 3- Choix de l'organisme de financement des travaux pour le projet de réhabilitation du logement communal
- 4- Demande de subvention DETR à la Préfecture du Lot pour la réhabilitation du logement communal
- 5- Demande de subvention "Amélioration et rénovation" au Conseil Régional pour la réhabilitation du logement communal
- 6- Demande de subvention "PALULOS" au Conseil Départemental pour la réhabilitation du logement communal
- 7- Engagement d'une démarche de Certificat d'Economie d'Energie (CEE TEPCV)
- 8- Plan de financement des travaux de réhabilitation du logement communal
- 9- Convention FDEL d'effacement du réseau aérien de télécommunications
- 10- Allocation indemnités de conseil au receveur

- Autres points à l'ordre du jour :

- 1- Impact de la réforme de la Taxe d'Habitation pour la Commune
- 2- SDAIL : adhésion repoussée à 2018 pour l'adressage postal

- Questions et informations diverses

Délibérations du conseil:

Modification montant estimatif travaux logement communal (DE_2017_043)

Monsieur le Maire, après avoir consulté plusieurs architectes pour le projet de réhabilitation du logement communal, a constaté que le montant validé en réunion du Conseil Municipal le 9 novembre dernier pour les travaux n'était pas suffisant (délibération n°DE_2017_042).

Au vu des travaux nécessaires pour redistribuer les pièces du logement de façon à obtenir deux chambres de taille correctes, la somme de 55 000.00 € HT est visiblement sous-estimée.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal son accord pour revoir ce montant à la hausse et prévoir la somme maximale de 70 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à mettre en oeuvre les démarches nécessaires.

Choix de l'architecte pour la réhabilitation du logement communal (DE_2017_044)

Monsieur le Maire indique que, comme convenu lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre dernier, un courrier a été envoyé à 3 architectes pour leur proposer la maîtrise d'œuvre du projet pour 2018, avec le plafond de travaux fixé.

Il présente le résultat de la consultation :

- M. Julien NICOT a décliné l'offre, le délai de réponse étant trop court pour lui,
- M. Pierre CHARRAS a fait une proposition à 50 000.00 € HT, comme demandé, mais sans aucun détail ni descriptif sur les travaux envisagés. Ses honoraires sont de 17%. Le montant était conforme à notre souhait, mais sans une présentation détaillée, il était difficile de savoir si sa proposition serait réaliste. Après un contact par messagerie interposée, il a répondu les détails seraient abordés lors de l'élaboration éventuelle du projet.
- M. Bruno LUCAS a dressé un bilan du bâtiment et décrit les travaux envisagés pour répondre à notre demande. Compte tenu de la réfection complète des lieux et d'un aménagement nécessaire des équipements (salle d'eau et cuisine), il indique que l'enveloppe initialement prévue serait trop juste. Il estime le montant des travaux à 65 000.00 € HT pour une réfection conforme à notre demande. Ses honoraires s'élèveraient à 8 000.00 €, sous forme de forfait (soit 12% sur le montant actuellement prévu).

Monsieur le maire propose donc de donner la préférence à M. Bruno LUCAS dont la proposition semble la plus aboutie et réaliste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire d'informer les architectes de la décision prise.

Choix organisme financement pour réhabilitation logement communal (DE 2017 045)

Monsieur le Maire a contacté le Crédit Agricole afin de recueillir une proposition de financement pour les travaux envisagés sur le logement communal.

Le responsable des financements a proposé un prêt de 40 000.00 € à 1.5% d'intérêts, sur 15 ans, avec 150.00 € de frais de dossier. Cette proposition est valide de 4 mois, si nous signons avant le 25 décembre.

Pour les subventions et/ou aides que nous devrions percevoir (Préfecture, Conseil départemental, Conseil Régional, TVA et autres aides), il nous propose un prêt relais à bas taux sur 24 mois. Il correspondrait au montant certifié de ces sommes.

Il indique à Monsieur le Maire qu'il serait prématuré de solliciter un prêt dès maintenant, le projet n'étant pas suffisamment abouti.

Monsieur le Maire propose de retirer ce point de la séance, mais demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de ce montage financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de donner un avis favorable à ce montage.

Demande de subvention DETR pour la réhabilitation du logement communal (DE 2017 046)

Dans le cadre du projet de réhabilitation du logement communal, Monsieur le Maire propose de délibérer pour déposer un dossier de demande de DETR auprès de la Préfecture du Lot, afin de pouvoir bénéficier d'une aide de 30%, soit 21 900.00 €. La demande doit être adressée, au plus tard, le 15 décembre 2017 à la Sous-Préfecture de Gourdon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour la demande de DETR et charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette délibération.

Demande subvention "Amélioration et rénovation" pour la réhabilitation du logement communal (DE 2017 047)

Dans le cadre du projet de réhabilitation du logement communal également, Monsieur le Maire propose de délibérer pour déposer un dossier de demande de subvention "amélioration et rénovation de logements" auprès de la Région, ainsi qu'un dossier de bonification pour logement conventionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour les demandes à la Région et charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette délibération.

Demande subvention PALULOS pour la réhabilitation du logement communal
(DE 2017 048)

Toujours dans le cadre du projet de réhabilitation du logement communal, Monsieur le Maire a rencontré des techniciens du Conseil Départemental et Quercy Energies à l'appartement le 4 décembre. Un rapport des préconisations a été dressé.

Il serait possible de bénéficier d'une subvention de 3 000.00 € (2500 au titre du logement conventionné + 500 au titre de l'amélioration du classement énergétique, pour un classement supérieur à « E ») et de 500€ pour l'effort fiscal supérieur à la moyenne départementale, subvention appelée "PALULOS".

Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour déposer un dossier de demande auprès du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour la demande au Département et charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette délibération.

Engagement d'une démarche de Certificat d'Economie d'Energie (CEE TEPCV)
(DE 2017 049)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc naturel régional des Causses du Quercy s'est engagé dans le dispositif de Certificats d'Economie d'Energie (CEE TEPCV) et a retenu l'option où il tient un rôle d'animateur territorial du dispositif pour les communes du territoire, et bénéficie d'un accompagnement de l'entreprise TEKSIAL.

Il propose de s'engager dans cette démarche afin de pouvoir bénéficier de primes pour les travaux d'économie d'énergie sur la réhabilitation du logement communal. Toutefois, les travaux devront être réalisés et payés avant le 31 décembre 2018.

Afin de mettre en oeuvre le dispositif, il convient de signer deux conventions qui définissent le rôle de chacun :

- une convention qui lie TEKSIAL et la Commune,
- une convention qui lie le Parc naturel régional et la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions ci-jointes,
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents à cette délibération.

**Plan de financement du projet de réhabilitation du logement communal
(DE 2017 050)**

Monsieur le Maire indique que, pour pouvoir déposer les demandes de subvention pour la réhabilitation du logement communal, il est nécessaire d'établir le plan de financement du projet.

Plan de financement proposé au Conseil Municipal :

Détails	Montants
<u>Travaux</u>	
Montant total (HT)	65 000.00 €
Honoraires architecte	8 000.00 €
TOTAL DE LA DEPENSE	73 000.00 €
<u>Aides et subventions sollicitées</u>	
Etat (DETR), 30% du total de la dépense HT	21 900.00 €
Région (Habitat et logement), 25% de la dépense éligible	2 730.00 €
Région (bonification logement conventionné)	2 000.00 €
Département (logement social conventionné)	2 500.00 €
Département (classement énergétique)	500.00 €
Département (bonification effort fiscal)	500.00 €
TOTAL DES AIDES SOLLICITEES	30 130.00 €
<u>Reste à charge pour la Commune</u>	
Emprunt	40 000.00 €
Autofinancement	2 870.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le plan de financement proposé et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

Convention FDEL d'effacement du réseau aérien de télécommunications (DE 2017 051)

Monsieur le Maire présente la "*convention d'effacement du réseau aérien de télécommunications*" soumise par la FDEL pour l'enfouissement des réseaux Orange au Hameau de Poudurac (ci-jointe) et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

Allocation indemnités de conseil au receveur (DE 2017 052)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, Madame Marianne DEWAILLY, Receveur Municipal, a été remplacée, suite à son départ, par Monsieur Pascal POIRIER au 1er septembre 2017 et qu'il y a lieu de fixer l'indemnité de conseil qui lui sera allouée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur Pascal POIRIER, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982. Ceci dans les mêmes conditions que pour Madame Marianne DEWAILLY, et ce pour les 4 derniers mois de l'année.

Autres points à l'ordre du jour

Impact de la réforme de la Taxe d'Habitation pour la Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de suppression progressive de la taxe d'habitation pour les contribuables étalée sur 3 ans, soit jusqu'à 2020.

Il précise que l'Etat promet que les pertes annoncées pour les collectivités seront intégralement compensées, avec des pondérations en fonction de la dynamique de chaque commune.

Pour la Commune de Couzou, d'après les estimations du Sénat, la situation devrait être la suivante :

	Chiffres
Nombre total de foyers concernés par la TH (exonérés ou non) dans la commune	43
Nombre actuel d'exonérés	12
Nombre de futurs exonérés supplémentaires	25
Solde (foyers restant assujettis à la TH à terme)	6
Pourcentage de foyers actuellement exonérés	27.91 %
Pourcentage de foyers exonérés à terme	86.05 %

SDAIL : adhésion repoussée à 2018 pour l'adressage postal

Suite à la délibération du 9 novembre dernier validant l'adhésion au SDAIL pour le programme d'adressage de la commune, et renseignements pris auprès du service, il s'est avéré qu'une signature de la convention sur 2017 aurait entraîné le paiement d'une cotisation pour une année où aucun service ne serait rendu. Monsieur le Maire propose donc de prévoir de délibérer à nouveau début 2018 afin de valider une adhésion au moment opportun.

Questions et informations diverses

Appel à projets du Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le cadre du Contrat de Restauration Biodiversité 2017-2019

Le Parc naturel régional a retenu 3 projets sur les 5 présentés, il demande donc 2 nouvelles candidatures pour compléter ce programme.

Les objectifs sont les suivants :

- Maintenir ou rétablir les fonctionnalités écologiques de la Trame Verte et Bleue (TVB),
- Améliorer les connaissances permettant une meilleure prise en compte des enjeux de restauration des continuités écologiques,
- Accompagner la prise de conscience et la culture relative aux enjeux de TVB des habitants et élus.

Le projet n'avait pas été étudié plus avant au départ car l'étendue du domaine concerné paraissait trop large. Suite à la consultation des programmes retenus, il s'avère que chaque commune peut cibler très précisément un champ d'action dans lequel elle souhaite s'impliquer.

Il s'avère que, pour la commune de Couzou, un programme d'action sur 2 mares à restaurer (Lac de Bélugue et Lac des Carmes) pourrait être accepté par le Parc naturel. Monsieur le Maire propose donc

aux conseillers municipaux d'étudier cette possibilité en tenant compte de l'implication que cela entraînera pour les élus et les habitants, à commencer par le montage du dossier de projet.

Colis de Noël

Le Conseil Municipal a souhaité innover cette année en offrant, au nom de la Commune, un colis aux anciens du village pour leur faire plaisir au moment des fêtes de fin d'année. Cependant, il semble que la communication sur ce sujet n'ait pas été suffisamment explicite car une grande partie de ces cadeaux n'a pas été retirée par les bénéficiaires. Monsieur le Maire regrette cette incompréhension. Il espère qu'il s'agit seulement d'un mauvais concours de circonstances et que chacun aura su apprécier la démarche.

« Totem » sur l'aire de pique-nique

Suite aux échanges dans le cadre des réunions du conseil municipal, Monsieur le Maire avait évoqué la possibilité de demander l'installation d'un « Totem » (panneau de communication sur la valorisation de la biodiversité locale) au parc naturel régional pour l'aire de pique-nique de la commune. Ce lieu de passage important a été retenu et l'implantation devrait se faire courant 2018 en concertation avec la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUDOT Daniel	Maire	
PEYRONNENC Odette	Adjointe Au Maire	Représentée par BOUDOT Daniel
PENCHENAT-LAUBIE Nadine	Adjointe Au Maire	
RIVIERE Sandrine	Adjointe Au Maire	
BAPTISTE Nadine	Conseillère Municipale	
BAZALGUES Anne	Conseillère Municipale	
CLAVEL Laurent	Conseiller Municipal	Excusé
DENIMAL-CLIN/BONNEFONT Christine	Conseillère Municipale	Représentée par RIVIERE Sandrine
LAGARDE Claude	Conseiller Municipal	Excusé
LANDOIS Edith	Conseillère Municipale	
ROY DE LACHAISE Emmanuel	Conseiller Municipal	Excusé